



Extrait de recherche

Gangs et adaptation en établissement compte tenu de l'Échelle de réévaluation de la cote de sécurité

MOTS CLÉS: échelle de réévaluation de la cote de sécurité (ERCS), évaluation du risque, affiliation à un gang, adaptation à l'établissement

Ce que cela signifie

Les résultats de la présente étude indiquent que l'affiliation à un gang n'est pas un facteur qui devrait influencer sur le score obtenu à l'Échelle de classement par niveau de sécurité (ECNS). En général, il semble que l'affiliation à un gang ne permet pas de prédire les résultats pertinents mesurés par l'ECNS (adaptation à l'établissement, risque d'évasion et risque pour la sécurité du public en cas d'évasion). Bien que des covariantes ont été observées entre les indicateurs et l'affiliation à un gang, ces associations étaient généralement très faibles et inconsistantes. D'autres analyses ont révélé que les délinquants affiliés à un gang obtenaient une cote plus élevée à l'ERCS, ce qui montre que ce facteur est déjà pris en compte adéquatement dans l'actuelle ERCS.

Ce que nous avons constaté

Dans l'ensemble, nous avons observé un très faible lien entre l'affiliation à un gang et certains des indicateurs pertinents de l'ERCS. Pour l'adaptation en établissement, toutes les variables évaluées affichaient une association positive allant de très faible ($ASC < 0,56$) à faible (ASC de $0,56$ à $0,64$) avec l'affiliation à un gang. Aucune association significative n'a été observée entre les mesures relatives au risque d'évasion et l'affiliation à un gang. Nous avons obtenu des résultats variables en ce qui concerne les mesures relatives au risque pour la sécurité du public en cas d'évasion; cependant, l'ampleur de l'effet pour toutes les associations était très faible. Enfin, nous avons évalué les scores et les cotes de sécurité de l'ERCS (minimale, moyenne et maximale) pour déterminer leur niveau d'association avec l'affiliation à un gang. Nous avons constaté qu'il y avait une association positive faible entre les scores généraux obtenus à l'ERCS et l'affiliation à un gang, alors que seules les cotes à sécurité maximale avaient un lien (très faible) avec ce facteur.

Contexte

Les instruments d'évaluation doivent être revalidés pour s'assurer de leur bon fonctionnement et de l'exactitude de leurs mesures – cela est d'autant plus important en raison de l'évolution du profil et de la population de délinquants. En 2011, un comité d'enquête a recommandé que l'Échelle de classement par niveau de

sécurité (ECNS) et l'ERCS soient passées en revue pour évaluer si le fait d'être membre d'un gang violent devrait avoir une plus grande influence sur les scores finaux obtenus à ces échelles.

Le but de la présente étude est de donner suite à cette recommandation en examinant l'influence de l'affiliation à un gang sur la pertinence des résultats à l'ERCS (c.-à-d. adaptation à l'établissement, risque d'évasion et risque pour la sécurité du public en cas d'évasion).

Ce que nous avons fait

Nous avons extrait du Système de gestion des délinquant(e)s les données de toutes les évaluations relatives à l'ERCS réalisées entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2009. Si un délinquant a fait l'objet de plus d'une évaluation pendant la période visée, les résultats de la première évaluation ont été utilisés. Nous avons effectué un suivi des délinquants pendant une période fixe de six mois suivant la date de l'évaluation afin d'évaluer leur adaptation à l'établissement; les variables liées à la collectivité ont été mesurées pendant une période fixe d'un an suivant la mise en liberté.

L'aire sous la courbe (ASC) a servi à calculer la force de l'association entre l'affiliation à un gang et les éléments suivants : accusations d'infractions disciplinaires mineures et majeures (données de remplacement pour l'adaptation à l'établissement); évasions pendant l'incarcération et indicateur d'antécédents d'évasion à l'ECNS (données de remplacement pour le risque d'évasion) ainsi que type de mise en liberté et réincarcérations – mesurées selon toutes les réincarcérations et les réincarcérations à la suite d'une nouvelle infraction (données de remplacement pour le risque pour la sécurité du public en cas d'évasion).

Pour de plus amples renseignements

Veillez communiquer avec la [Direction de la recherche](#), par courriel ou par téléphone, au 613-995-3975.

Vous pouvez aussi consulter le site Web pour obtenir la liste complète de nos publications de recherche.

Préparé par : Trina K. Forrester